

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/31/84

S/12063

29 avril 1976

FRANCAIS

ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Trente et unième session
Point 28 de la liste préliminaire^x
LA SITUATION AU MOYEN ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Trente et unième année

Lettre datée du 29 avril 1976, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations
Unies

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité le texte ci-joint de la déclaration du Gouvernement soviétique sur le Moyen-Orient en date du 28 avril 1976.

Le Représentant permanent de l'Union des
Républiques socialistes soviétiques
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Y. MALIK

^x A/31/50.

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement soviétique

Le Gouvernement soviétique juge nécessaire d'attirer à nouveau l'attention des gouvernements de tous les Etats du monde sur la situation qui règne au Moyen-Orient et sur les événements qui s'y déroulent. Il y est incité par l'inquiétude devant le fait que le conflit du Moyen-Orient n'a toujours pas été réglé par la conscience de la responsabilité internationale qui incombe à l'Union soviétique en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et par le désir de favoriser une nouvelle réduction de la tension internationale et le renforcement de la paix universelle.

1. Depuis de nombreuses années, les forces armées israéliennes occupent de vastes territoires appartenant à des Etats arabes indépendants. La population arabe de ces territoires est soumise à une politique de discrimination raciale et d'oppression. Les habitants autochtones des territoires occupés sont chassés de leurs foyers natals et leurs habitations sont rasées afin de faire place nette pour créer des colonies de peuplement à l'intention de ressortissants d'un Etat étranger, Israël. Ceux qui résistent à la politique d'occupation brutale sont arrêtés, déportés et soumis à d'autres mesures de répression. Progressivement, Israël annexe les territoires occupés. Toutes ces circonstances créent au Moyen-Orient une atmosphère de crise dangereuse qui se prolonge.

Les milieux dirigeants israéliens empêchent la réalisation du droit inaliénable du peuple arabe de Palestine à créer son propre Etat. Le peuple arabe palestinien, qui compte 3 millions de personnes et qui possède ce droit au même titre que tout autre peuple du Moyen-Orient et tout autre peuple du monde, demeure un peuple exilé. Or, le droit qu'il a de créer son propre Etat sur le territoire palestinien a été confirmé par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de libération de la Palestine est largement reconnue comme représentant légitime de ce peuple et jouit du soutien des masses populaires dans les territoires occupés par Israël.

Israël continue à accroître son arsenal militaire à une très vaste échelle. Les Etats-Unis d'Amérique y envoient toutes sortes d'armes perfectionnées, y compris des fusées capables de porter des charges classiques comme des ogives nucléaires. A cet égard, on apprend avec inquiétude qu'Israël fabriquerait ou aurait déjà fabriqué ses propres armes nucléaires. On voit sans peine la menace potentielle pour la paix que représente cette situation.

Si les transactions séparées conclues l'an dernier pour certains secteurs insignifiants des territoires occupés par Israël ont donné à d'aucuns l'illusion d'une accalmie au Moyen-Orient, nul ne saurait ignorer à l'heure actuelle que non seulement ces transactions, qui ont laissé de côté les questions clefs d'un règlement au Moyen-Orient n'ont pas amené de détente mais ont encore compliqué davantage la situation. Les témoignages les plus convaincants en sont les événements tragiques et sanglants qui se sont déroulés au Liban et autour de ce

pays. Ces événements ont confirmé une fois de plus que, si des efforts résolus ne sont pas déployés pour parvenir à un règlement politique d'ensemble au Moyen-Orient, le climat dans cette région risque de se détériorer encore plus et chaque jour qui passe en apporte de nouvelles preuves.

2. L'absence d'un règlement du conflit du Moyen-Orient peut déclencher de nouvelles hostilités militaires. Cette situation implique que l'agresseur continue à récolter impunément les fruits de sa politique criminelle, tandis que les intérêts et les droits des victimes de l'agression sont foulés aux pieds. Il est évident que sur cette base il ne saurait y avoir ni stabilité ni calme au Moyen-Orient. La persistance du conflit a déjà provoqué quatre fois, en un laps de temps relativement court, des affrontements militaires entre Israël et des Etats arabes. Il serait naïf de présumer qu'il n'y aura pas de cinquième fois. Or chacun se rend compte des conséquences, notamment pour la situation internationale dans son ensemble, que pourrait avoir une nouvelle guerre au Moyen-Orient.

Il y a d'autant plus lieu de s'inquiéter que certains Etats s'efforcent de repousser toujours plus loin la solution des principaux problèmes d'un règlement au Moyen-Orient, en avançant pour se justifier des arguments tout à fait artificiels. Tantôt ils disent qu'il faut attendre que soient passées les élections présidentielles aux Etats-Unis, tantôt que les conditions ne sont pas encore propices à un règlement au Moyen-Orient.

Toute personne objective doit voir les buts réels de ceux qui voudraient renvoyer indéfiniment un règlement au Moyen-Orient. Le maintien de la situation actuelle au Moyen-Orient concorde pleinement avec leurs plans à long terme visant à établir leur contrôle sur la région du Moyen-Orient, ses ressources pétrolières colossales et ses positions stratégiques importantes. C'est précisément à ces fins que ceux qui recherchent des objectifs qui n'ont rien à voir avec les intérêts véritables des peuples du Moyen-Orient voudraient affaiblir au maximum les Etats arabes, les pousser hors de la voie du développement social progressiste, les dresser les uns contre les autres et les contraindre à agir isolément.

Nul n'ignore que récemment encore l'arsenal de la politique impérialiste au Moyen-Orient comptait une arme principale - les milieux dirigeants sionistes d'Israël, qui mènent une politique d'expansion territoriale au détriment des Arabes. Or maintenant, les agresseurs et leurs protecteurs espèrent s'appuyer dans leur politique sur certains Etats arabes. Mais il ne fait pas de doute qu'en fin de compte les peuples de l'Orient arabe feront échec à ce dessein hostile à la cause pour laquelle luttent les Arabes, celle de leur indépendance et de leur liberté.

Des tentatives manifestes sont faites pour porter un coup aux forces du mouvement de résistance palestinien et entraîner les Arabes dans une guerre fratricide. Tel est le sens véritable des événements qui se déroulent au Liban. Cet état de choses est encore mis davantage en lumière par des actes de provocation tels que la concentration de troupes israéliennes à la frontière sud du Liban et l'envoi vers les côtes libanaises de navires de guerre des Etats-Unis qui n'ont rien à y faire.

Voilà en quoi consiste la politique de l'impérialisme au Moyen-Orient : encourager et soutenir l'agression, affaiblir la position des forces nationales progressistes, saper leur unité et établir son hégémonie dans cette région.

3. L'Union soviétique applique une toute autre politique touchant les questions liées au Moyen-Orient. Elle part du principe que les peuples de cette région doivent être entièrement maîtres de leur destin, bénéficier de la possibilité de vivre dans la paix, indépendants et libres. C'est pourquoi l'Union soviétique préconise résolument un règlement politique radical du conflit du Moyen-Orient et estime que cet objectif est réalisable. L'examen des questions concernant la situation au Moyen-Orient qui a eu lieu au cours des dernières années et les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies en la matière ont déterminé la base sur laquelle ce règlement peut et doit être réalisé. Cette base comprend trois éléments organiquement interdépendants :

En premier lieu, le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés à la suite de l'agression israélienne de 1967;

En deuxième lieu, la satisfaction des revendications nationales légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit inaliénable à créer son propre Etat;

En troisième lieu, des garanties internationales assurant la sécurité et l'inviolabilité des frontières de tous les Etats du Moyen-Orient et leur droit à une existence et à un développement indépendants.

Ces objectifs fondamentaux et interdépendants d'un règlement au Moyen-Orient tiennent dûment compte des droits légitimes de toutes les parties directement intéressées et créent une base équitable et réaliste pour un règlement.

Cette base est juste pour les Etats arabes victimes de l'agression d'Israël; elle assure la restitution à ces pays des territoires qui leur appartiennent, le rétablissement de leur souveraineté sur ces territoires et elle écarte le danger d'une nouvelle agression. Les peuples des pays arabes pourront concentrer leurs énergies et leurs ressources sur la solution des problèmes de développement économique et social et combler leur retard, héritage du colonialisme. Les Etats arabes seront également à même de jouer un rôle plus important dans les affaires internationales.

Cette base de règlement est juste pour le peuple palestinien parce qu'elle tient compte du droit qu'a ce peuple d'établir son propre Etat indépendant. Le peuple arabe de Palestine quittera les camps de réfugiés, se libérera de l'oppression de l'envahisseur et construira son propre Etat dans sa propre patrie.

Cette base de règlement politique est également juste pour Israël parce qu'elle lui garantit des conditions de paix et de sécurité à l'intérieur de frontières reconnues. Sa jeunesse ne sera plus sacrifiée sur l'autel de la guerre. Les travailleurs israéliens et toute la population de l'Etat d'Israël pourront vivre dans des conditions de confiance en l'avenir. L'Etat d'Israël pourra normaliser sa situation parmi les Etats du monde.

Un règlement politique complet et radical au Moyen-Orient permettra à tous les peuples de la région de vivre dans la paix et la prospérité. Il créera une base solide de paix pour l'avenir, particulièrement si l'on considère le fait que dans le cadre d'un tel règlement, il sera possible de trouver une solution au problème que pose la cessation de la course aux armements au Moyen-Orient, solution à laquelle l'Union soviétique s'attache particulièrement.

Seuls les milieux qui ne peuvent se résoudre à renoncer à la politique dangereuse du balancement au seuil de la guerre au Moyen-Orient peuvent s'élever contre cette base de règlement politique.

4. Non seulement il existe une base juste et réaliste de règlement du conflit au Moyen-Orient mais il existe également un mécanisme international pour élaborer les accords appropriés : c'est la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient.

Personne ne nie que si les Etats intéressés le souhaitent vraiment, la Conférence de la paix de Genève ne puisse aboutir à un accord sur tous les aspects du règlement. Les Etats-Unis ne le nient pas non plus. Qui plus est, une identité de vues à ce sujet a précisément servi de base il y a plusieurs années à la décision de convoquer la Conférence à Genève. Qu'est-ce donc qui fait défaut? C'est le désir d'un règlement. C'est là, et là seulement, qu'il faut chercher la cause des changements dans l'état d'esprit à l'égard de la Conférence de Genève au cours de ces dernières années, dictés manifestement par des considérations d'opportunisme. Il s'agit en tout premier lieu de la position des Etats Unis et d'Israël en ce qui concerne le rôle de cette conférence.

En conséquence, la difficulté ne provient pas du fait que la Conférence de la paix de Genève ne constitue pas un mécanisme approprié pour le règlement du conflit, mais du fait que certains ne veulent pas mettre ce mécanisme en action. Telle est exactement la situation lorsque la question de la Conférence de Genève et de son rôle est depouillée de toutes les inexacitudes à son sujet.

L'Union soviétique est en faveur de la reprise de la Conférence de la paix de Genève avec la participation de toutes les parties directement intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine qui représente le peuple arabe de Palestine.

Il est vrai que cette reprise exige certains travaux préparatoires. Le Gouvernement soviétique le comprend. A son avis, les travaux de la Conférence pourraient se dérouler en deux étapes. Dans une première étape, la Conférence pourrait résoudre toutes les questions d'organisation qui pourraient se poser, y compris la procédure d'examen des aspects concrets du règlement, la possibilité d'établir des organes de travail appropriés, etc. Cette étape ne prendrait évidemment pas très longtemps et après cela, la Conférence pourrait s'attaquer à sa tâche fondamentale qui est de trouver des solutions de fond aux problèmes du règlement. Il va sans dire que des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine devraient prendre part aux travaux pendant les deux étapes de la Conférence.

L'Union soviétique est prête à désigner sans délai ses représentants qui participeraient à l'étape préparatoire et à l'étape principale de la Conférence de Genève. Le Gouvernement soviétique espère que toutes les autres parties intéressées adopteront la même attitude. Cependant, si certains gouvernements continuaient à faire obstruction à la reprise de la Conférence de Genève, ils devraient naturellement assumer la grave responsabilité des conséquences d'une telle attitude.

5. En présentant son point de vue sur la nécessité d'efforts plus énergiques vers un règlement du conflit du Moyen-Orient, le Gouvernement soviétique estime nécessaire de souligner que l'Union soviétique ne cherche aucun profit ou avantage pour elle-même au Moyen-Orient. Ni au Moyen-Orient, ni dans aucune autre région du monde, elle n'essaye d'obtenir de bases militaires ni des droits quelconques d'exploitation des ressources naturelles locales, ni une occasion d'influencer le développement interne des Etats intéressés.

Fidèle à son idéal de solidarité avec les peuples qui luttent pour la liberté et le progrès social, l'Union soviétique n'a cessé d'appuyer et entend continuer d'appuyer fermement la juste cause des Etats arabes, des peuples arabes.

La paix et la tranquillité au Moyen-Orient sont les objectifs de la politique soviétique dans la région. L'Union soviétique souhaite aussi voir créer des conditions propices au développement des relations avec tous les Etats du Moyen-Orient. L'Union soviétique n'a, et ne saurait avoir, aucun préjugé à l'égard de ces Etats, y compris de l'Etat d'Israël, si ce dernier renonce à sa politique d'agression et s'oriente vers des relations de paix et de bon voisinage avec les Arabes.

L'élimination de la dangereuse source de tension qui subsiste au Moyen-Orient est une des tâches hautement prioritaires dans le cadre des efforts qui sont entrepris pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Tous les Etats ont le devoir de contribuer à la solution de ce problème. Le Gouvernement soviétique adresse un appel aux gouvernements de tous les Etats du monde pour qu'ils remplissent ce devoir et qu'ils facilitent les efforts accomplis pour parvenir à un règlement politique juste et durable au Moyen-Orient.

28 avril 1976

